

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2095

28 août 2013

### SOMMAIRE

Absolut'Ink Sàrl .....	100524	PPS Grande Duchesse S.A. ....	100514
AREZIA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF .....	100560	PPS Padova S.A. ....	100514
B. & W. Sàrl .....	100560	Presse et Participations S.A. ....	100515
C.A.T. Holding S.A. ....	100526	PRINCETON PROPERTY, Société à responsabilité limitée .....	100517
Competence A.s.b.l. ....	100527	Recherche et Investissements Internationaux .....	100517
Cravesco S.A. ....	100518	Revada .....	100515
Fund Platform Group .....	100525	Riddick SPF, S.A. ....	100516
J.P. Morgan Real Estate Holdings S.à r.l. ....	100529	Rio Forte Investments S.A. ....	100518
Marsaco S.à r.l. ....	100559	Rio Forte Investments S.A. ....	100520
Mobs International S.à r.l. ....	100531	Rpax One S.A. ....	100520
Neuheim Lux Group Holding V .....	100534	Russel International Resorts S.A. ....	100518
Nexus Medical Partners II S.C.A. SICAR .....	100535	S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberger .....	100515
Oath Sàrl .....	100539	Sanguine Investments S.A. ....	100523
Orion IV European 4 S.à r.l. ....	100514	Santé Europe Investissements S.à r.l. ....	100519
Oryx Finance S.A. ....	100514	Select Equities .....	100523
OXEA FINANCE & Cy S.C.A. ....	100514	Sequr S.A. ....	100522
Parc Leyenberg S.A. ....	100516	SIM1 .....	100521
Patron Karua S.à r.l. ....	100537	Sisa Foetz S.A. ....	100556
Patron Panareas S.à r.l. ....	100532	Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l. ....	100541
Pearl Properties, S.à r.l. ....	100515	S.L.E.G. S.A. ....	100519
Pegase S.A. ....	100526	S.L.E.G. S.A. ....	100522
PFCE Czech II S.à r.l. ....	100519	Socfinaf S.A. ....	100522
PFCE Czech I S.à r.l. ....	100518	Société Moselle et Rhin .....	100521
PFCE Holdco S.à r.l. ....	100520	Southdown Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	100520
PFCE Middle Holdco S.à r.l. ....	100522	Sphinx Luxco C S.à r.l. ....	100521
PIE Group II S.à r.l. ....	100516	Sphinx Luxco D S.à r.l. ....	100521
PIE Group S.A. ....	100516	Sustainable Energy One S.A. ....	100554
Pink Ocean Finance SA .....	100523	Tekfen International Finance & Investments S.A. ....	100517
Pink Ocean Finance SA .....	100524	Templewood S.à r.l. ....	100519
Placements Financiers et Industriels S.A. ....	100517	Tesoro S.à r.l. ....	100521
PM@Work .....	100517		
Post Invest Europe S.à r.l. ....	100515		

**Orion IV European 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 162.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092670/10.

(130113105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Oryx Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Rossevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 168.748.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092682/10.

(130112748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**OXEA FINANCE & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 153.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092683/10.

(130113515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**PPS Grande Duchesse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 103.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PPS Grande Duchesse S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013092732/12.

(130113468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**PPS Padova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PPS Padova S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013092733/12.

(130113469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Pearl Properties, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 111.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092688/10.

(130113737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Post Invest Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 108.964.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092695/10.

(130112838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Presse et Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 107.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092697/10.

(130113018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Revada, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 151.365.

Les statuts coordonnés au 28/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05/07/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013092764/12.

(130112908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.  
R.C.S. Luxembourg B 6.183.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Société Anonyme des Anciens MAGASINS JULES NEUBERG

Signatures

Référence de publication: 2013092774/12.

(130113565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Parc Leyenberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 158.737.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mersch, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092705/10.

(130113077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.099.644,88.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 140.754.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092724/10.

(130112836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**PIE Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 111.812.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les actionnaires en date du 11 juin 2013:

1. Les mandats de Monsieur Geert DUYCK, Monsieur Stefan OOSTVOGELS, Monsieur Soren VESTERGAARD-POULSEN et Madame Emanuela BRERO, ont été renouvelés. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée à tenir en 2014.

2. Ernst & Young S.A., rue Gabriel Lippmann 7, Parc d'Activité Sydrall 2, L-5365 Munsbach, a été nommé réviseur d'entreprises agréé de la société. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092725/16.

(130113604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Riddick SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 166.978.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 juillet 2013*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Finsev S.A., 5 Av. Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013092765/18.

(130113267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Placements Financiers et Industriels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 77.213.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013092729/10.

(130113777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**PM@Work, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8473 Eischen, 10, rue Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 102.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092731/10.

(130113758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**PRINCETON PROPERTY, Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.847.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092735/10.

(130113556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**R.I.I. S.A., Recherche et Investissements Internationaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RECHERCHE ET INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX en abrégé "R.I.I S.A."*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013092758/11.

(130113266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Tekfen International Finance & Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.323.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2013 à 14 heures à Luxembourg*

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Madame Nilgün Sebnem BERKER, Monsieur Erhan ONER et Monsieur Ali Nihat GOKYIGIT, administrateurs et le mandat du Commissaire aux Comptes, EURAUDIT SARL qui viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2013092873/13.

(130113460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**PFCE Czech I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 593.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.697.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013092713/15.

(130113402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Russel International Resorts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 119.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013092772/11.

(130113282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Rio Forte Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.741.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet n2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013092767/11.

(130112976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Cravesco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.850.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2013*

1. La liquidation de la société CRAVESCO S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, Luxembourg, (L-2086) et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

MERLIS S.à.r.l.

Signatures

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013093179/17.

(130114524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

**PFCE Czech II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 376.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 95.685.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013092714/15.

(130113401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**S.L.E.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 116.910.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1505 du 5 Août 2006.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013092776/15.

(130112929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Santé Europe Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 128.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092781/10.

(130113687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Templewood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 152.932.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

*Templewood S.à r.l.*

*P.L.C van Denzen*

*Gérant*

Référence de publication: 2013092859/14.

(130112991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.035.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 95.702.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013092715/15.

(130113406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Rio Forte Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 134.741.

—  
Les comptes consolidés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013092768/11.

(130113352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Rpax One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 159.285.

—  
*Extrait des résolutions en date du 27/06/2013 prises par l'associé unique de RPAX One S.A. (la «Société»)*

1. L'associé unique accepte la démission de PricewaterhouseCoopers, une société cooperative ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B65477, en tant que reviseur reviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

2. L'associé unique décide de nommer Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B88019, en tant que reviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RPAX One S.A.*

*Ganash Lokanathen*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013092769/18.

(130113040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Southdown Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 113.424.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092794/10.

(130112866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Sphinx Luxco C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 163.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092797/10.

(130112931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Sphinx Luxco D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 137.765,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 163.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092798/10.

(130112884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**SIM1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.  
R.C.S. Luxembourg B 159.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092827/10.

(130113763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**M&R Saràl, Société Moselle et Rhin, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 43, route Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 61.932.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 7 août 2012 sous la référence L120139354

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092793/12.

(130113049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Tesoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 150.758.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2013092862/12.

(130113629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.185.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013092716/15.

(130113405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**S.L.E.G. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.910.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires*

En date du 21 Juin 2013, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de:

- de ratifier la cooptation de Monsieur Judicaël MOUNGUENGY et de le nommer définitivement jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013.

- de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Massimo LONGONI, de Monsieur John MANSVELT et de Monsieur Yves FOURCHY jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013.

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, ERNST & YOUNG, jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013092777/20.

(130113726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Sequr S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 76.114.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092820/9.

(130113596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Socfinaf S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 6.225.

—  
Le Bilan consolidé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013092829/10.

(130113355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

**Pink Ocean Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 83.047.

*I. Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration en date du 2 juin 2013*

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marc LIBOUTON, Administrateur, Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEAU.

*II. Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon exceptionnelle en date du 2 juillet 2013*

*6<sup>ème</sup> Résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet au 6 juin 2013 de Christophe BLONDEAU de sa fonction d'Administrateur au sein de la société;

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Monsieur Philippe RICHELLE, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, avec effet au 6 juin 2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2016.

PINK OCEAN FINANCE S.A

Référence de publication: 2013092726/19.

(130113003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 156.638.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 16 avril 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jean-Luc NEYENS, Vincent PLANCHE et Frédéric ADAM, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,
2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

*Pour SELECT EQUITIES*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

*Directeur / -*

Référence de publication: 2013092819/19.

(130112852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Sanguine Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 155.319.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 4 juillet 2013*

1. La démission de Madame Laura Laine, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 12 juin 2013.
2. Monsieur John Wantz, né le 17 mai 1966 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, a été cooptée en tant que nouveau administrateur de la Société, avec effet au 12 juin 2013, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Sanguine Investments S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013092779/16.

(130112801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Pink Ocean Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINK OCEAN FINANCE S.A

Référence de publication: 2013092727/10.

(130113006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**Absolut'Ink Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 2, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 178.548.

## STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Christophe GHIBAUDO, maquilleur/tatoueur/pierceur, né à Barcelonnette/Alpes-de-Haute-Provence (France), le 14 août 1978, demeurant à L-2444 Luxembourg, 59, rue des Romains.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de Absolut'Ink SARL.**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'activité de manucure, maquilleur, tatoueur, pierceur ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

*Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites par Christophe GHIBAUDO, maquilleur/tatoueur/pierceur, né à Barcelonnette/ Alpes-de-Haute-Provence (France), le 14 août 1978, demeurant à L-2444 Luxembourg, 59, rue des Romains.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2537 Luxembourg, 2, rue Sigismond.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Christophe GHIBAUDO, maquilleur/tatoueur/pierceur, né à Barcelonnette/Alpes-de-Haute-Provence (France), le 14 août 1978, demeurant à L-2444 Luxembourg, 59, rue des Romains.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

#### *Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ghibaud et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 1 juillet 2013. Relation LAC/2013/30368. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013095656/64.

(130116671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

#### **Fund Platform Group, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg F 8.853.

- *Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2013 portant modification des Statuts de l'Association Fund Platform Group (FPG) immatriculée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro F8853:*

L'Assemblée Générale DECEDE à l'unanimité de modifier les Statuts comme suit:

- Modification de l'article 6(2) des Statuts comme suit:

«L'Assemblée Générale convoque les Membres au moins une fois par année et ceci avant la fin du deuxième trimestre de l'année calendaire. L'Assemblée Générale peut se tenir par conférence téléphonique. Une Assemblée générale extraordinaire peut se dérouler suite à une décision du Conseil d'Administration ou si 20% des Membres de l'Association le réclament.»

- Modification de l'article 6(4) des Statuts comme suit:

«L'agenda de l'Assemblée Générale doit être communiqué par écrit ou par voie électronique au moins 15 jours avant la tenue de la réunion. En cas d'urgence, une Assemblée Générale extraordinaire peut convoquer les Membres sans respect du délai de 15 jours.»

- Modification de l'article 7(5) des Statuts comme suit:

«L'Assemblée Générale nomme un auditeur pour une période d'une année à mandat renouvelable.»

- Modification de l'article 8(3) des Statuts comme suit:

«Chaque Membre peut être représenté par un autre Membre de son choix ou par le Président du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale. Un seul Membre ne peut représenter plus que dix autres Membres.»

- Modification de l'article 9(3) des Statuts comme suit:

«Un auditeur est désigné pour chaque année calendaire.»

- Modification de l'article 10 des Statuts comme suit:

«(1) L'Association est gouvernée par un Conseil d'Administration composé par au moins trois et au maximum quinze administrateurs. Ils sont élus par l'Assemblée Générale pour une période de trois ans.

(2) La procédure électorale du Conseil d'Administration est décrite dans les Procédures. Le Conseil d'Administration est élu par bulletin de vote anonyme.

Cependant si le nombre de candidats est inférieur aux nombres de positions à pourvoir, le Président peut exiger un vote à main levée.

Chaque administrateur dispose d'autant de votes qu'il y a des positions à pourvoir.

(3) Les mandats des administrateurs sont renouvelables.

(4) Le Conseil d'Administration continue à exercer ses fonctions jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, même en cas de plusieurs postes vacants. Cependant, un nombre minimal d'administrateurs doit être garanti pour l'exercice convenable de ses dispositions.

(5) Les administrateurs exercent leur fonction sans avoir droit à une rémunération pécuniaire quelconque. Les coûts associés à l'exercice de leur fonction sont remboursés après décision du Conseil d'Administration. Les remboursements ne sont entrepris que sur présentation des pièces justificatives.»

- Modification de l'article 11(1) des Statuts comme suit:

«Le Conseil d'Administration nomme un Président parmi les administrateurs et peut à sa propre discrétion élire un ou plusieurs Vice-présidents. Les mandats de Président et Vice-président sont limités à une période de trois années et le poste de Président n'est renouvelable qu'une seule fois.»

Pour extrait sincère et conforme

Fund Platform Group

Richard Lepère

Référence de publication: 2013095571/48.

(130115616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

**Pegase S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 42.741.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 mai 2013 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Joseph WINANDY

- JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER

L'Assemblée Générale décide nommer comme nouvel Administrateur en remplacement de COSAFIN S.A.:

- Monsieur Noël DIDIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

- THE CLOVER, Société Anonyme,

ayant son siège social au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Copie certifiée conforme

J. WINANDY / JALYNE S.A.

- / Signature

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013092710/25.

(130112677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

**C.A.T. Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.429.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2013*

Sont nommés administrateur, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Mr. Peter WODTKE, banquier, demeurant au 81, Green Hill RD, Washington CT 06793-1203 Etats-Unis;

- Mr. Salim MEOUCHI, juriste, demeurant au 3, Sélim Takla 20285603 Beyrouth, Liban;

- Mr. David SAMBAR, business consultant, demeurant au 96 Park Lane W1Y 3TA Londres, Angleterre;

- Mrs. Myrna BUSTANI, administrateur de sociétés, demeurant à Beit Mery à Riad el Solh, Liban, comme administrateur A;

- Sh. Fouad EL-KHAZEN, ingénieur, demeurant à Al Arz Street, Saïfi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur A;
- Mr. Camille Abdallah EL KHOURY, administrateur de sociétés, demeurant Al Arz Street, Saïfi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur B;
- Mrs. Mia Nayla EL KHOURY, administrateur de sociétés, demeurant à Al Arz Street, Saïfi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur B;
- Mr. Issam SHAMMAS, ingénieur, demeurant à Al Arz Street, Saïfi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur C;
- Mr. Nizam SHAMMAS, ingénieur, demeurant à Al Arz Street, Saïfi Quarter, 11-1036 Beyrouth, Liban, comme administrateur C.

Le mandat de Messieurs Ramsay A. EL KHOURY et Nabil Iskandar A. EL KHOURY n'ont pas été renouvelé.

Est nommé commissaire aux comptes pour le contrôle des comptes annuels et réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes consolidés, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013095782/32.

(130115932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

### **Compétence A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg F 9.621.

#### — STATUTS

Entre les soussignés:

1. Diane Ries, Administrateur-Déléguée, domiciliée au 46, rue Louis Pasteur L-4276 Esch/Alzette, nationalité luxembourgeoise.
2. Rachel Treece, Administrateur-Déléguée, domiciliée au 7, rue de la vallée L-5253 Sandweiler, nationalité britannique
3. Gerd Herrmann, Directeur des Ressources Humaines domicilié au 2, rue Jean Jacoby L-1832 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

### **I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de Compétence A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objet le soutien, l'organisation et la coordination de projets de développement de compétences concernant des individus et/ou des organisations.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg, 8, rue Notre-Dame L-2240 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

### **II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

### **III. Membres**

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association Compétence A.S.B.L., toute personne physique ou morale désirant soutenir les objectifs de l'A.S.B.L

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée dans un délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constaté par le conseil d'administration,

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### IV. Contributions et Cotisations

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### IX. Dissolution et Liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

### X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2013095798/91.

(130116504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

#### **J.P. Morgan Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.763.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven.

There appeared:

J.P. MORGAN Capital HOLDINGS LIMITED, a société anonyme, having its registered office at 6 route de Treves L - 2633 Senningerberg, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 73205, thereafter mentioned as the "Sole Partner"),

here represented by Mrs Pam Steinfeldt-Kristensen, private employee with professional address at 6H route de Treves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the person appearing and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

1- that J.P. MORGAN REAL ESTATE HOLDINGS S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 route de Treves L - 2633 Senningerberg, registered with the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B and number 125763, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on March 15, 2007, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations number 1040 on June 2, 2007 (the "Company").

2- that the capital of the Company is fixed at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (One United States Dollar) each, entirely subscribed for and fully paid up.

3- that the Sole Partner is the owner of all the Company's shares and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation and designates itself as liquidator of the Company.

4- that the Sole Partner states to fix at once the second and the third general meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies and to immediately hold them one after the other;

5- that in its capacity as liquidator of the Company, the Sole Partner states to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and requests the notary to enact its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Partner irrevocably undertakes to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid; that remaining assets, as the case may be, are allotted to the Sole Partner.

The report of the liquidator after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

6- that the Sole Partner designates as liquidation auditor, BEAR STEARNS INTERNATIONAL FUNDING II S. à r.l., with registered office at 6 route de Treves L - 2633 Senningerberg, RCS Luxembourg B number 122103 and entrusts it with the function of issuing a report on liquidation management..

7- that after having taken knowledge of the liquidation auditor's report, the Sole Partner accepts the conclusions of the liquidation auditor's report, approves the liquidation accounts and gives full discharge, without reserve nor for fore-mentioned restriction to BEAR STEARNS INTERNATIONAL FUNDING II S. à r.l., prenamed, for its work of supervision carried out this day.

The report of the liquidation auditor after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

8- that the Sole Partner, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

9- that full and whole discharge is given to the managers and the liquidator of the Company.

10- That the books and documents of the Company shall be deposited during five years at 6 route de Treves, L - 2633 Senningerberg.

For the publications and deposits to be made, any person holding the duly executed deed (expédition) is empowered to effect such publications and deposits.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le vingt-septième jour de juin.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

J.P. MORGAN Capital HOLDINGS LIMITED, une société anonyme, ayant son siège social au 6 route de Trèves L - 2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 73205 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Pam Steinfeldt-Kristensen, employée privée, demeurant professionnellement au 6H route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit

1- que J.P. MORGAN REAL ESTATE HOLDINGS S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 route de Trèves L -2633 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 125763, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1040 du 2 juin 2007 ( la «Société»);

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à USD 20.000,- (vingt mille Dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar américain) chacune, entièrement souscrite et libérée.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société;

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé; que l'actif éventuel restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

6- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation, BEAR STEARNS INTERNATIONAL FUNDING II S. à r.l., avec siège social au 6 route de Trèves L - 2633 Senningerberg, RCS Luxembourg B numéro 122103 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion de la liquidation.

7- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à BEAR STEARNS INTERNATIONAL FUNDING II S. à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé ne varietur par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8- que l'Associé Unique constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

9- que décharge pleine et entière est donnée aux gérants et au liquidateur de la Société pour l'exercice de leur mandat.

10- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans au 6 route de Trèves L - 2633 Senningerberg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pam Steinfeldt-Kristensen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juillet 2013 LAC / 2013 / 30615. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096060/118.

(130116736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Mobs International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 178.352.

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

**A COMPARU:**

ATOGA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B178263, représentée par Monsieur Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 02 juillet 2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Qu'ATOGA S.A. est l'associé unique de la société MOBS INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juin 2013, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B178352;

II. Que l'ordre du jour est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (1.000.000 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un million douze mille cinq cents euros (1.012.500 EUR) par l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

2) Souscription et libération d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune par ATOGA S.A., préqualifiée, par un apport en numéraire d'un montant d'un million d'euros (1.000.000 EUR);

3) Modification de l'article 6.1 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital.

III. Par conséquent, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million d'euros (1.000.000 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à un million douze mille cinq cents euros (1.012.500 EUR) par l'émission d'un million (1.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

*Souscription et Libération*

Le million (1.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune a été souscrit par ATOGA S.A., préqualifiée, et entièrement libéré par un apport en numéraire d'un montant d'un million d'euros (1.000.000 EUR).

La preuve desdites souscription et libération a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**" Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social de la Société est fixé à un million douze mille cinq cents Euros (1.012.500 EUR) représenté par un million douze mille cinq cents (1.012.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Parts Sociales»). Les détenteurs des Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés»."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.700.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, la partie comparante a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: D. KASA-VUBU, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 juillet 2013. Relation: RED/2013/1139. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013096233/60.

(130116287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Patron Panareas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.291.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand thirteen, on the 14<sup>th</sup> day of June.

Before the undersigned Maître Anja Holtz, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Patron Investments IV S.à r.l.

a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456,

here represented by Nabila BOULKAIBET, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 12<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "Patron Panareas S.à r.l.", having its principal office in L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.291, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on November 29<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 196 of January 24<sup>th</sup>, 2012.

II. That the capital of the company "Patron Panareas S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company "Patron Panareas S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "Patron Panareas S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company "Patron Investments IV S.à r.l.", prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "Patron Panareas S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of “Patron Panareas S.à r.l.” is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at nine hundred euro (900.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Patron Investments IV S.à r.l.

Une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456,

ici représentée par Nabila BOULKAIBET, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg le 12 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu’elle agit, a requis le notaire instrumentant d’acter:

I. Que la société «Patron Panareas S.à r.l.», ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.291 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 24 janvier 2012;

II. Que le capital social de la société «Patron Panareas S.à r.l.», précitée, s’élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant seule propriétaire des parts sociales de la Société «Patron Panareas S.à r.l.»;

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société «Patron Panareas S.à r.l.», avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société «Patron Investments IV S.à r.l.», prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société «Patron Panareas S.à r.l.», qu’en tant qu’associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l’associé unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d’éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l’heure actuelle, assumer irrévocablement l’obligation de les payer;

VI. De sorte que la liquidation de la société «Patron Panareas S.à r.l.» est à considérer comme clôturée;

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l’exercice de leur mandat à l’exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l’a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d’une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Boulkaibet, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2013 - EAC/2013/7831 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013096295/98.

(130117094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

### **Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.624.430,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

#### EXTRAIT

I/ Il ressort d'une fusion absorption exécutée en date du 29 mai 2013 entre:

- Eifel Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4940805,

Et,

- SCPack Holdings V, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5092804,

que les six cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent (697.500) parts sociales de catégorie O d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant environ 8 % du capital de la Société, ont été transférées par Eifel Holdings, LLC, susnommée, à SCPack Holdings V, LLC, susnommée.

II/ Il ressort également de ladite fusion absorption exécutée entre:

- Portugal Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5092792,

Et,

- SCPack Holdings V, LLC, susnommée,

que les sept cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatorze (794.414) parts sociales de catégorie W d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant environ 9,21 % du capital de la Société, ont été transférées par Portugal Holdings, LLC, susnommée, à SCPack Holdings V, LLC, susnommée.

III/ Il ressort d'une fusion absorption exécutée en date du 31 mai 2013 entre:

- Copper Holding, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4880102,

Et,

- SCPack Holdings V, LLC, susnommée,

que les six cent vingt-neuf mille trois cent soixante-dix (629.370) parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant environ 7,30 % du capital de la Société, ont été transférées par Copper Holding, LLC, susnommée, à SCPack Holdings V, LLC, susnommée.

IV/ Il ressort également de ladite fusion absorption exécutée entre:

- Island Group Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4853832,

Et,

- SCPack Holdings V, LLC, susnommée,

que les trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt (385.880) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant environ 4,47 % du capital de la Société, ont été transférées par Portugal Holdings, LLC, susnommée, à SCPack Holdings V, LLC, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit

Sun Capital Partners Management V, LLC . . . . .	1 part management fees
Atmosphere Holdings, LLC . . . . .	18.500 parts sociales de catégorie A
Famosa Holdings, LLC . . . . .	103.500 parts sociales de catégorie B
Beauty Packaging Holdings, LLC . . . . .	352.517 parts sociales de catégorie C
Hewden Holdings, LLC . . . . .	14.500 parts sociales de catégorie D
Prodac Holdings, LLC . . . . .	80.000 parts sociales de catégorie F
SCPack Holdings V, LLC . . . . .	385.880 parts sociales de catégorie G
SCPack Holdings V, LLC . . . . .	629.370 parts sociales de catégorie H
Swan Group Holdings, LLC . . . . .	681.000 parts sociales de catégorie I
Isaac Group Holdings (US), LLC . . . . .	750.474 parts sociales de catégorie K
Compass Printing Holdings, LLC . . . . .	226.501 parts sociales de catégorie L
Next Group Enterprises, LLC . . . . .	1.770.814 parts sociales de catégorie M
Athena Apparel Holdings, LLC . . . . .	966.795 parts sociales de catégorie N
SCPack Holdings V, LLC . . . . .	697.500 parts sociales de catégorie O
Bonmarché Holdings, LLC . . . . .	325.863 parts sociales de catégorie P
Strauss Holdings, LLC . . . . .	117.500 parts sociales de catégorie Q
Elix Holdings, LLC . . . . .	234.000 parts sociales de catégorie R
American Golf Holdings, LLC . . . . .	305.301 parts sociales de catégorie S
NIH Epsilon Holdings, LLC . . . . .	37.500 parts sociales de catégorie T
NIH Zeta Holdings, LLC . . . . .	37.500 parts sociales de catégorie U
NIH Theta Holding, LLC . . . . .	37.500 parts sociales de catégorie V
SCPack Holdings V, LLC . . . . .	794.414 parts sociales de catégorie W
SCPack Holdings V, LLC . . . . .	37.500 parts sociales de catégorie X
Night Holdings, LLC . . . . .	20.000 parts sociales de catégorie Y
Total . . . . .	8.624.430 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013096242/81.

(130116548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Nexus Medical Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.234.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty sixth day of June.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Nexus Medical Partners II S.C.A. (hereinafter referred as "the Company"), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 113 234, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on December 23, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 168 dated January 24, 2006 and modified the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on March 19, 2013, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C respectively, number 1183 dated May 18, 2013.

The meeting is opened at 11:30 a.m.,

and Ms. Frédérique Lefèvre, jurist, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

M. Yannick Deschamps, jurist, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I. that all the shares being registered shares, the present meeting has been convened by registered mail or by overnight delivery to all the shareholders on June 17, 2013.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filled with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list, that out of 21,907.644 Ordinary Shares in circulation 12,675.436 Ordinary Shares are present or represented

that out of 200 Manager Shares in circulation 200 Manager's shares are present or represented

that out of 200 Participating Shares in circulation, 200 Participating Shares are present or represented

at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

Formalization of the extension of the term through amendment and restatement of article 2 of the Articles of Incorporation as follows: "The Company is established for a period ending January 31<sup>st</sup>, 2014, which is in 8 years from the First Closing. The Manager (as defined hereafter) may call an extraordinary shareholders' meeting, acting in the manner required for amendment of these articles of incorporation, which may terminate earlier the life of the Company or continue the life of the Company for a further maximum period of two one-year. The shareholders, through decision taken at an extraordinary meeting held on June 26, 2013, have approved the extension of the life of the Corporation until January 31<sup>st</sup>, 2015."

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

#### *Resolution*

The meeting decides to formalise the extension of the term through amendment and restatement of article 2 of the Articles of Incorporation as follows: "The Company is established for a period ending January 31<sup>st</sup>, 2014, which is in 8 years from the First Closing. The Manager (as defined hereafter) may call an extraordinary shareholders' meeting, acting in the manner required for amendment of these articles of incorporation, which may terminate earlier the life of the Company or continue the life of the Company for a further maximum period of two one-year. The shareholders, through decision taken at an extraordinary meeting held on June 26, 2013, have approved the extension of the life of the Corporation until January 31<sup>st</sup>, 2015."

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille treize, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nexus Medical Partners II S.C.A.. (ci-après nommée la «Société») avec siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 113 234 et constituée suivant acte notarié de Me Henri Hellinckx, le 23 décembre 2005, notaire de résidence à Mersch à l'époque, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 168 daté du 24 janvier 2006 et modifié la dernière fois en date du 19 mars 2013 suivant actes notarié de Me Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro 1183 du 18 mai 2013.

L'Assemblée est ouverte à 11h30 et Mlle Frédérique Lefèvre, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

M. Yannick Deschamps, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommé scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Madame Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le Président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées ou par livraison en 24H envoyées aux actionnaires en date du 17 juin 2013.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 21.907,644 Actions Ordinaires en circulation, 12.675,436 Actions Ordinaires sont présentes ou représentées,

sur 200 Actions de Commandité en circulation, 200 Actions de Gestionnaire sont présentes ou représentées,

sur les 200 Actions de Participation en circulation, 200 Actions de Participation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

Formalisation de l'extension du terme de la société par l'amendement et la reformulation de l'article 2 des statuts comme suit: «La société est établie pour une durée se terminant le 31 janvier 2014 c'est-à-dire huit ans à partir de la Première Clôture. Le Gérant (tel que défini ci-après) pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, qui pourra terminer plus tôt la vie de la Société ou prolonger l'existence de la Société pour une période maximale de deux fois un an. Les actionnaires, par décision prise au cours d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 26 juin 2013, ont approuvé l'extension de la vie de la société jusqu'au 31 janvier 2015.».

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

#### *Résolution*

L'Assemblée décide de formaliser l'extension du terme de la société par l'amendement et la reformulation de l'article 2 des statuts comme suit: «La société est établie pour une durée se terminant le 31 janvier 2014 c'est-à-dire huit ans à partir de la Première Clôture. Le Gérant (tel que défini ci-après) pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts, qui pourra terminer plus tôt la vie de la Société ou prolonger l'existence de la Société pour une période maximale de deux fois un an. Les actionnaires, par décision prise au cours d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 26 juin 2013, ont approuvé l'extension de la vie de la société jusqu'au 31 janvier 2015.».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

A la demande des comparants, le notaire instrumentant qui parle anglais, déclare que le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera loi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. LEFÈVRE, Y. DESCHAMPS, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31172. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096245/114.

(130116561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

#### **Patron Karua S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.335.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand thirteen, on the 14<sup>th</sup> day of June

Before the undersigned Maître Anja Holtz, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

Patron Investments III S.à r.l.

a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.328,

here represented by Nabila BOULKAIBET, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 12<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "Patron Karua S.à r.l.", having its principal office in L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.335, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 21<sup>st</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 3057 of December 13<sup>th</sup>, 2011.

II. That the capital of the company "Patron Karua S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500,- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25,- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company "Patron Karua S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "Patron Karua S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company "Patron Investments III S.à r.l.", prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "Patron Karua S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "Patron Karua S.à r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at nine hundred euro (900.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatorze juin

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Patron Investments III S.à r.l.

Une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.328,

ici représentée par Nabila BOULKAIBET, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "Patron Karua S.à r.l.", ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.335 a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3057 du 13 décembre 2011.

II. Que le capital social de la société "Patron Karua S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant seule propriétaire des parts sociales de la Société "Patron Karua S.à r.l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "Patron Karua S.à r.l.", avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société "Patron Investments III S.à r.l.", prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "Patron Karua S.à r.l.", qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société "Patron Karua S.à r.l." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 950.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Boulkaibet, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2013 - EAC/2013/7832 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013096294/96.

(130117093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

#### **Oath Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Danzschoul.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 30, rue Sainte Anne.

R.C.S. Luxembourg B 178.560.

#### — STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-huitième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur JEAN-GUILLAUME WEIS, DIRECTEUR ARTISTIQUE, né le 16 septembre 1969 à LUXEMBOURG, demeurant à L-3398 ROESER, 1, RUE D'ORADOUR; et

2.- Monsieur JEAN CLAUDE HOFFMANN, PRODUCTEUR, né le 3 juin 1947 à ECHTERNACH, demeurant à L-2522 Luxembourg, 24, RUE GUILLAUME SCHNEIDER.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de OATH Sàrl sous l'enseigne commerciale DANZSCHOUL.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de SCHENGEN.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet l'exploitation d'un centre de dance avec école de dance ainsi que toutes activités liées à l'école de dance et représentations et spectacles.

La Société pourra effectuer toute opération commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant à son objet principal et/ou étant de nature à en faciliter l'extension et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'assemblée générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur JEAN-GUILLAUME WEIS, prénommé . . . . .	250 parts
2.- Monsieur JEAN CLAUDE HOFFMANN, prénommé . . . . .	250 parts
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents EURO (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

*Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur JEAN-GUILLAUME WEIS, prénommé.

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur JEAN CLAUDE HOFFMANN, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la Société est établi à l'adresse suivante:

30, rue Ste Anne, L-5471 WELLENSTEIN.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Guillaume Weis, Jean-Claude Hoffmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30640. Reçu 75,- €.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096278/113.

(130116993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.544.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of July.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Skywalk Investment Partners LP, a Jersey limited partnership, duly represented by its general partner, Hines Skywalk GP Limited, incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 13 Castle Street, St. Helier, Jersey C.I. JE45UT,

Itself duly represented for the purposes hereof by Emmanuel Lamaud, lawyer, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Jersey, on 27 June 2013.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the undersigned notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

#### **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (€ 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

**Art. 7. Register of shareholders.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

**Art. 8. Ownership and Transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

**C. General Meeting of shareholders****Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

**Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

**Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

- Each share entitles to one (1) vote.

- Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**D. Management****Art. 14. Powers of the board of managers.**

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 A decision of the shareholder (s) shall approve in advance the following actions concerning the Company or one of its subsidiaries controlled directly or indirectly for more than 50% when the approval of the Company for such action is required:

- the acquisition or sale of any real estate asset or of any shareholding in any companies, enterprises or groups;
- the approval, execution, amendment, of the terms and conditions (a) of any bank or other financing and of the related security interests and guarantees and (b) of any refinancing, with the exception of ordinary cash management transactions;
- the approval, execution, amendment, termination of any agreement involving a financial commitment exceeding one (1) million euro (stand alone or aggregated) including works, services, any delegated project, etc
- the approval, execution, amendment, of the terms and conditions of any contracts for assistance with the management of the assets that may have an incidence on the Company's strategy, management or solvency; and
- the approval, execution, amendment, termination of any lease agreement with an annual rent exceeding one (1) million euros;

14.4 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.** Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.1 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.2 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

**Art. 17. Convening meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.**

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

**18.2 Quorum**

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

**18.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to

be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.**

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 20. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of at least two (2) managers or (ii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

### **E. Supervision**

#### **Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

### **F. Financial year - Profits - Interim dividends**

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

### **Art. 23. Profits.**

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

### **Art. 24. Interim dividends - Share premium.**

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## **G. Liquidation**

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## **H. Governing law**

**Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 governing commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed the shares as follows:

Skywalk Investment Partners LP, prenamed, paid twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) in order to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

### *Transitory provision*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2013.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at three and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- Manager - Mr. Mark Sears, professionally residing at Queensberry House, 3 Old Burlington Street, London, W1S 3AE

- Manager - Mr. Damian Pons, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

- Manager - Mr. Kenneth MacRae, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. The registered office shall be at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de juillet.

Par-devant maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier qui restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Skywalk Investment Partners LP, a limited partnership, constituée et existante sous les lois du Jersey, dûment représentée par son general partner, Hines Skywalk GP Limited, constituée et existante sous les lois du Jersey, ayant son siège social à 13 Castle Street, St. Helier, Jersey C.I. JE45UT;

elle-même dûment représentée par Emmanuel Lamaud, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 27 juin 2013.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis du notaire soussigné de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg et dont les statuts auront la teneur qui suit:

### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Skywalk Luxembourg HoldCo S.à r.l. (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

### **Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## **C. Assemblée générale des associés**

### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une

référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

- Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

- Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

## D. Gestion

### Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 Une décision de l'associé/des associés devra approuver préalablement les actions suivantes concernant la Société ou un de ses subsidiaires contrôlés directement ou indirectement par plus de 50% lorsque l'approbation de la Société pour telle action est requise:

- l'acquisition ou vente de tout bien immobilier ou de tout actionnariat dans toutes sociétés, entreprises ou groupes qui soient;
- Approbation, signature, modification des termes et conditions (a) de tout financement bancaire ou autre et de toutes les sûretés et garanties correspondantes et (b) de tout refinancement, à l'exception des opérations ordinaires de gestion de la trésorerie;
- Approbation, signature, modification et résiliation de tout contrat impliquant un engagement financier excédant un (1) million d'euros (de manière individuelle ou consolidée comprenant des travaux, services ou tout ouvrage délégué, etc.;
- Approbation, signature, modification des termes et conditions de tout contrat d'assistance à la gérance des biens qui pourraient avoir une incidence sur la stratégie, la gérance ou la solvabilité de la Société; et
- Approbation, signature, modification et résiliation de tout contrat de location dont le loyer annuel excéderait un (1) million d'euros.

14.4 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

### Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

### Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

### Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

## 18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

## 18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

## **Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants ou (ii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

## **E. Surveillance de la société**

### **Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la

conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

#### **F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 23. Bénéfices.**

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

#### **Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

#### **G. Liquidation**

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

#### **H. Loi applicable**

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### *Souscription et Paiement*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Skywalk Investment Partners LP, prénommée, a payé douze mille cinq cents euros (€ 12.500) afin de souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.200.-

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera au trente-et-un (31) décembre 2013.

*Résolutions de l'associé unique*

La comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique décide de fixer à trois (3) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Gérant - M. Mark Sears, dont la résidence professionnelle est située au Queensberry House, 3 Old Burlington Street, Londres, W1S 3AE,

- Gérant - M. Damien Pons, dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

- Gérant - M. Kenneth MacRae, dont la résidence professionnelle est située au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. Le siège social sera au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant décrit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LAMAUD et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31200. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096376/690.

(130116549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Sustainable Energy One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.048.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-sixth day of June,

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Sustainable Energy One S.A. (formerly named Sustainable Energy One S.à r.l.), a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.048 (the Company). The Company was incorporated on September 29, 2011 under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 5<sup>th</sup>, 2011, number 2973. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx on January 24<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 17<sup>th</sup>, 2013, number 912.

The Meeting is chaired by Mr. Rüdiger Sailer, jurist, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Ms. Karolina Richard, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (the Secretary) and the Meeting elects Ms. Joanna Kuciel, employee, professionally residing at 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to enact the following:

I. That the shareholders present or represented by proxy as well as the numbers of shares can be found on the presence list that has been signed by the shareholders, the proxyholders of the shareholders represented as well as the members of the bureau of the Meeting. The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the present meeting has been convened by notices published:

in the Mémorial, Recueil Spécial C,

- number 1344 of June 6, 2013

- number 1427 of June 17, 2013

in the Luxemburger Wort of 7 June 2013, and  
in the Luxemburger Wort of 17 June 2013.

III. That one million one hundred thirteen thousand and five hundred (1,113,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

IV. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of article 10.2. (ii) and 12.4. of the Company's articles of association.
2. Miscellaneous.

Then, the Shareholders, after deliberation, take the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The Shareholders resolve to modify article 10.2. (ii) of the Company's articles of association which will henceforth read as follows:

"(ii) Convening notices for any General Meeting shall take the form of announcement published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. "

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 12.4. of the Company's articles of association, which will henceforth read as follows:

" **12.4.** The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the fourth Wednesday of June of each year at 15.00 p.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day."

*Estimate of Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Sustainable Energy One S.A. (anciennement dénommée Sustainable Energy One S.à r.l.), une société anonyme constituée et organisées selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.048 (la Société). La Société a été constituée le 29 septembre 2011 sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 Décembre 2011, numéro 2973. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Me Henri Hellinckx, le 24 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 avril 2013, numéro 912.

L'Assemblée est présidée par M. Rüdiger Sailer, juriste, ayant son adresse professionnelle à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mme. Karolina Richard, employée, ayant son adresse professionnelle à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (le Secrétaire) et l'Assemblée désigne Mme. Joanna Kuciel, employée, ayant son adresse professionnelle à 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par les mandataires de ceux qui sont représentés et les membres de l'assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente assemblée. Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signée ne

varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

- numéro 1344 du 7 juin 2013

- numéro 1427 du 17 juin 2013

b) au Luxemburger Wort du 7 juin 2013

au Luxemburger Wort du 17 juin 2013.

III. Que les un million cent treize mille cinq cents (1.113.500) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

VI. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. La modification des articles 10.2. (ii) et 12.4. des statuts de la Société;

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'article 10.2. (ii) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«(ii) Les convocations pour toute Assemblée Générale sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.»

#### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident de modifier l'article 12.4. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **12.4.** L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi de juin de chaque année à 15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. SAILER, K. RICHARD, J. KUCIEL et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31169. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096380/127.

(130116554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

### **Sisa Foetz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 178.539.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le deux juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

la société anonyme SITE INDUSTRIEL S.A. en abrégé SISA, établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 119590, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Victor Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- Catherine Dessoï, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Laquelle comparante, telle que représentée, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'elle déclare constituer

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de SISA FOETZ S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger. Cette mesure n'a toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; la réalisation par voie de vente de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 100.000,- Eur (cent mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 100,- Eur (cent euros) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

**Art. 7.** A l'exception des cessions d'actions entre actionnaires, qui est libre, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée («avis de cession») en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée, les noms, prénoms, profession et domicile du ou des cessionnaires proposés ainsi que le prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les quinze jours de la réception de l'avis de cession le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires que le cédant.

Ces autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; les actions ainsi restantes sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les trente jours de la réception de l'avis de cession envoyé conformément aux stipulations ci-dessus, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du paragraphe précédent, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption devront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession.

L'exercice du droit de préemption devra porter sur l'intégralité des actions faisant l'objet de la demande de cession. En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption, le conseil doit, dans un délai de trois mois supplémentaires, trouver un acheteur pour les actions restantes ou doit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le cédant est libre à céder l'intégralité de ses actions aux cessionnaires proposés dans l'avis de cession.

**Art. 8.** La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont rééligibles et toujours révocables. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement la durée du mandat est de six ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à l'administrateur le plus ancien en rang.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des membres est présente ou représentée pendant toute la durée de la réunion, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, email ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, email ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de son administrateur-délégué ou par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 11.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiées par la suite, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires rééligibles et révocables à tout moment. Sauf si l'assemblée n'en décide autrement, la durée du mandat est de six ans.

### Année sociale

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, la première année sociale débute le jour de la constitution et expirera le 31 décembre de l'année en cours.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mars à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, elle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires des actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 16.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription et Libération

La comparante précitée a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Site Industriel S.A. ....	100.000 €	100.000 €	1.000
	100.000 €	100.000 €	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de 100.000,- Eur (cent mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents Euro.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Marc Assa, administrateur de sociétés, demeurant à L-7303 Steinsel, 9 rue des Noyers
  - b) Norbert Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-8131 Bridel, 40 rue des Genêts,
  - c) Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,
  - d) Catherine Dessoy, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
  - e) Guy Lickes, ingénieur-technicien, demeurant à L-3658 Kayl, 22 rue de la Montée

La durée des mandats est de 6 ans.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

Fidu-Concept S.à.r.l., avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36 Avenue Marie-Thérèse, inscrite au RCSL sous le numéro B 38136 La durée du mandat est de 6 ans.

- 4) Le siège de la société est fixé à: L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

5) Conformément à l'article 12 bis de la loi du 10 août 1915, la société reprend tous les engagements pris par l'un ou l'autre des représentants de Site Industrielle S.A. avant la constitution de la présente société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. ELVINGER, C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/3182. Reçu soixante quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096405/150.

(130116378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

### **Marsaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.809.

#### *Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date 2 juillet 2013*

En date du 2 juillet 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, actuellement gérant unique de la Société, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 2 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Hiroyuki Rex SATO, né le 3 janvier 1961 à Tokyo, Japon, ayant comme adresse professionnelle: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 2 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur John J. FOSTINA, né le 3 mai 1959 à New York, Etats Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 767, Fifth Avenue, 17<sup>th</sup> Floor, NY 10153, New York, Etats Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 2 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Christian REYNTJENS, né le 9 janvier 1975 à Saint-Germain-En-Laye, France, ayant comme adresse professionnelle: 23, Savile Row, 4<sup>th</sup> Floor, London W1S 2ET, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 2 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 2 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 2 juillet 2013.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Hiroyuki Rex SATO, gérant A
- Monsieur John J. FOSTINA, gérant A
- Monsieur Christian REYNTJENS, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Marsaco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013096179/36.

(130116717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

#### **B. & W. Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-9644 Dahl, 5, Kiirchwee.

R.C.S. Luxembourg B 95.875.

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée B. & W. s. à r. l., en liquidation, établie et ayant son siège social à L-9644 Dahl, 5, Kiirchwee, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch sous le numéro B95875.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Monsieur le Juge Jean-Claude WIRTH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Georges SINNER, Avocat, demeurant à L-9225 Diekirch, 9, rue de l'Eau.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Georges SINNER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013092962/22.

(130113290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

---

#### **ARESIA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013093021/10.

(130114291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

---